



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 14860

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la mission qui a été confiée à Monsieur Audoin sur l'indemnisation des orphelins de victimes d'actes de barbarie commis durant la deuxième guerre mondiale et de tous ceux dont les parents ont été victimes de la barbarie nazie, quelles que soient les conditions de leur mort. Il lui demande de lui indiquer l'État d'avancement des travaux de cette mission et les mesures que le Gouvernement compte prendre en faveur des personnes sus-citées.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14860

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 430

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2072